Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260309-DEL20260309_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 9 mars 2026

Délibération n°20260309-09

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, Mme Joëlle HAMON, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : M. William LOZAC'H, M. David HERMAN, Mme Annie L'HEVEDER, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS et M. Éric LE GAC,

Absents avec procurations : M. Samuel PRADES a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, Mme Marianne VINCENT a donné procuration à Mme Joëlle HAMON,

Absents : Mme Peggy LAMBERT, M. Stéphane MORVAN,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 2 mars 2026 Date d'affichage : le 2 mars 2026

****

Délibération n°20260309-09 : Devis passage Epareuse 2026

Référence nomenclature n°1.4

M. Gilles PRIGENT présente aux Conseillers Municipaux le devis reçu concernant le passage de l'épareuse sur les 47 km de voies communales cette année. Afin de préserver la faune qui niche dans les talus, le passage de l'épareuse sera réalisé après le 15 août sur les hauts de talus et les côtés.

- Entreprise LE BOZEC de Rospez propose un devis de 13 134,00 € TTC

Les agents communaux réaliseront un nettoyage autour des panneaux pour une meilleure visibilité et une campagne de retrait des cailloux qui sont dans les fossés ou sur les talus pour éviter des dommages à la machine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE	le devis présenté par l'entreprise LE BOZEC de Rospez au prix de 13 134,00 € TTC,
AUTORISE	Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents concernant ce dossier.
IMPUTE	les dépenses au compte 615231 du Budget Commune 2026.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU